

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
 D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu  
 Séance du 6 mars 2018**

Étaient présent.e.s

**PARENTS ELUS:**

BRAJEUX Béatrice	FCPE
LEFORT-DUBE Annaïg	FCPE
GABILLEAU Tony	FCPE
AMIR Sandrine	FCPE
LE CHEVALIER Aude	FCPE
DELANNAY Annaïg	FCPE
TISLOWITZ Charlotte	FCPE
FINIASZ Anne-Claire	FCPE
MANSIKKAMAKI KANOUTE Pascale	FCPE
CHEMISSA VERSTYN Emmanuelle	FCPE
ROULLEAU Ingrid	PEEP
TALLARD Hélène	PEEP
DOLY Amélie	PEEP
ROUGEON Vasco	PEEP

**RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS**

MEGHERBI Mohamed

**REPRESENTANT LA MUNICIPALITE**

DELATTRE Amélie, Maire-Adjointe

**ENSEIGNANT.E.S :**

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUMINIL Margaux	CE1A
BENAMEUR Kahina	CE1B
LACAZE Laetitia	CE1C
BARBAUX Julie	CE1-CM1
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
DE MARCH Olga	CE2B
LORIOT Vincent	CE2C
CHAUMEL Thierry	CM1A
SANDOUK Sarah	CM1B
FOURNIER Sarah	CM1C
BRODIN Sophie	CM2A
PLISZKE Stéphanie	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
ZAFIMEHY Karine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC

**ÉTAIENT EXCUSEES**

MONTETAGAUD Hélène	DDEN
BLIDIA Amel	CPD

**ORDRE DU JOUR**

- ✚ **Rentrée 2018** : effectifs prévisionnels et « carte scolaire »
- ✚ **Le bon usage d'internet** : Compte rendu du débat organisé par les parents d'élèves et actions mises en place pour les élèves
- ✚ **L'écriture cursive** : L'enseignement de l'écriture de la maternelle à l'élémentaire
- ✚ **La continuité CM2/6<sup>e</sup>** : Présentation d'un projet pédagogique conduit avec le collège Lakanal
- ✚ **Premier bilan des manifestations festives** : Les soirées thématiques et « les gâteaux du lundi »
- ✚ **Questions diverses**
  - Horaires de la gardienne
  - La valorisation des déchets alimentaires à la restauration
  - Le « permis piéton »
  - Le ménage dans l'école



## **RENTREE 2018 : EFFECTIFS PREVISIONNELS ET « CARTE SCOLAIRE »**

Les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, établies à partir d'un passage de classe automatique dans la classe supérieure, confirment une progression conforme à l'évolution de ces dernières années.

L'école devrait accueillir un peu plus de 450 élèves soit une quinzaine d'élèves supplémentaires. Cette hausse ne permettra pas cependant à l'école de bénéficier d'une ouverture de classe.

Les ouvertures et fermetures de classes appelées « mesures de carte scolaire » sont mises en œuvre par le Directeur Académique à l'échelle du département sur la base d'une dotation départementale.

Le département bénéficie d'une dotation positive qui sera cette année prioritairement consacrée à l'augmentation du nombre de remplaçants et au dédoublement des CP ou des CE1 dans les écoles en éducation prioritaire.

La progression des effectifs, même limitée, aura un impact sur la moyenne du nombre d'élèves par classe et pour conséquence une structure pédagogique vraisemblablement plus complexe.

Compte tenu de cette situation, le nombre de dérogations acceptées sera rigoureusement limité.

La nouvelle école en cours de construction dans le quartier des Vallées, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2019, entraînera une modification des secteurs scolaires pour répondre à la progression démographique du quartier et, avec comme perspective pour l'école Lazare Carnot, un allègement des effectifs voire une réduction du nombre de classes.

## **LE BON USAGE D'INTERNET**

Les parents d'élèves de la FCPE ont organisé le 5 décembre à l'attention de tous les parents une réunion d'information portant sur les risques liés aux usages d'Internet. Une fonctionnaire de police spécialisée dans ce domaine animait la réunion.

Tous les participants ont insisté sur la nécessité d'accompagner les enfants tout en entretenant une relation de confiance afin que les enfants n'hésitent pas à signaler ou à interroger les parents concernant certains messages inappropriés (vie privée, données personnelles, cyber harcèlement...).

La compréhension indispensable des outils numériques et d'Internet implique par ailleurs également un usage raisonné de ces outils. La connaissance par les jeunes des risques liés aux réseaux sociaux et aux Smartphones nécessitent la coopération de tous les éducateurs, parents et enseignants.

Le débat organisé pour les parents d'élèves trouvera un prolongement dans des actions conduites en classes en direction des élèves de CM2, dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté en parallèle avec l'éducation au numérique, avec la participation de la même intervenante.

L'enjeu de cette formation vise à informer les élèves du cadre légal et à les responsabiliser par une sensibilisation sur les préjudices et les dérives liés à l'usage des réseaux sociaux ou des jeux et échanges en ligne.

Il est notamment rappelé aux élèves et aux familles que les réseaux sociaux (facebook, Instagram, snapchat, WhatsApp...) sont interdits aux moins de 13 ans en raison de la vulnérabilité des enfants et d'éventuels propos ou contenus en ligne ou mis en ligne par eux-mêmes.

L'attention est attirée sur les conséquences d'échanges incontrôlés, via certains réseaux ou jeux en ligne, concernant les relations entre élèves. Les enfants doivent également prendre conscience de la mémoire d'Internet et de la responsabilité qui engage les auteurs des messages.



A l'issue de cette formation, un code de bonne conduite sera débattu et formalisé dans les classes de CM2.

A l'école l'utilisation des téléphones et Smartphones est interdite. Le code de l'éducation stipule que « (...) dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite (...) »

Au delà de la fonction « téléphone », cette mesure garantit le droit à l'image et à la vie privée de chacun, tout en protégeant les élèves et les adultes, des dérives numériques (happy slapping, cyber harcèlement ...)

### L'ÉCRITURE CURSIVE

Malgré le développement du clavier, l'écriture manuscrite occupe toujours une place importante dans la vie sociale et dans le cursus scolaire.

L'apprentissage de l'écriture cursive (attachée) entrepris en fin d'école maternelle, et poursuivi, à l'école élémentaire conserve tout son sens.

D'abord objet d'apprentissage, l'écriture devient très vite un outil d'apprentissage au service de l'ensemble des disciplines. L'aisance, la fluidité du geste graphique constitue un atout important dans la réussite scolaire, en particulier dans le secondaire (copie des cours, prise de notes...)

L'observation des élèves et leurs performances montrent un certain relâchement. Un plus grand nombre d'élèves sont en difficulté voire en souffrance dans un domaine qui implique pour être efficient des habitudes, des automatismes et une rigueur.

La pratique de l'écriture dépasse le simple cadre scolaire. Sans se substituer à l'apprentissage systématique et progressif conduit en classe, les parents peuvent être pleinement collaborateurs de cet apprentissage en se montrant attentifs à quelques points de vigilance :

- la tenue corporelle : pieds au sol et assise proche de la table
- la tenue du crayon entre le pouce, le majeur et l'index
- le positionnement du support : feuille un peu inclinée et main libre qui assure la fixation de la feuille et l'équilibre du corps



En fin de grande section et à l'école élémentaire, l'attention se portera sur la trajectoire (le tracé) des lettres et la liaison entre les lettres.

Une bonne maîtrise des gestes automatisés permettra à l'élève de se détacher de l'apprentissage initial pour se concentrer sur le contenu de l'écrit et lui permettra, ultérieurement, de construire son écriture personnelle.



### CONTINUITÉ CM2/6ÈME

Dans le courant du mois de mai, les élèves des 3 classes de CM2 participeront à des séquences d'enseignement avec des professeurs du collège dans les locaux du collège Lakanal.

Ce projet de découverte et de familiarisation avec les enseignements du collège a été préparé par les professeurs des écoles des classes de CM2 et des professeurs du collège. Il s'inscrit dans le cadre des échanges et de liaison organisés entre l'école Lazare Carnot et le collège Lakanal : conseil école collège, conseil de cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>e</sup>), commission de liaison CM2-6<sup>e</sup>...



Cette action conduira les élèves à participer soit à un cours de SVT dans le laboratoire de sciences avec l'utilisation du matériel spécialisé, soit à une activité de programmation robotique avec un professeur de technologie. Ces 2 propositions d'activités (biologie et programmation) seront mises en œuvre dans la continuité pédagogique des classes de CM2.

### **BILAN D'ETAPE DES ACTIONS DE FINANCEMENT AU PROFIT DES CLASSES DE DECOUVERTES**

A l'image des années précédentes, des initiatives évènementielles sont mises en œuvre, avec le soutien des parents d'élèves et de l'équipe d'animation, pour soutenir financièrement les classes de découvertes organisées par l'école.

Trois soirées thématiques ont déjà été organisées à l'attention des élèves et des familles des classes de CP, CM1 et CM2 : cabaret d'improvisation, veillée contes, soirée jeux.

Ces soirées ont déjà accueilli plus de 500 participants, et recueilli un bénéfice de plus de 2000€.

Deux autres soirées seront prochainement organisées :

- Un cabaret d'improvisation pour les CE2, le 6 avril
- Une soirée jeux, pour les CE1, le 25 mai

En raison du nombre important de projets, une nouvelle initiative « les gâteaux du lundi » a été mise en place depuis le retour des congés d'automne. Tous les lundis, une centaine de parts de « gâteaux faits maison » au prix de 1 euro ont été remis à 16h30 aux enfants qui fréquentent l'étude.

Cette initiative se poursuit jusqu'aux vacances de printemps.

Le conseil d'école remercie les familles qui assurent la réussite de cette opération en réalisant les pâtisseries.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Horaires de la gardienne**

L'harmonisation des horaires des « gardiens d'école logés » sur l'ensemble des écoles de Colombes a conduit à modifier les horaires de travail de la gardienne.

Valérie VANHULST est présente sur les temps scolaires et tous les matins à partir de 7h45, horaire d'ouverture des portes de l'accueil de loisirs.

L'accueil physique et téléphonique n'est en revanche pas assuré sur le temps de midi (12h15 - 13h15) et après 16h45.

Cette absence a pour conséquence de compliquer la tenue des nombreuses réunions organisées avec les partenaires de l'école et les enseignants sur le temps du déjeuner.

Quant au soir, il est nécessaire que les familles puissent joindre l'école après 16h30 en cas de retard, de modification des horaires de sortie...

La singularité des effectifs de l'école - plus de 400 enfants déjeunent à la restauration scolaire et 250 enfants fréquentent l'accueil du soir - nécessiterait une permanence téléphonique et/ou un accueil sur ces temps périscolaires. Cette situation a été évoquée auprès des services de la ville. Parents et enseignants attirent de nouveau l'attention de la ville quant à la nécessité de rechercher une réponse alternative sans empiéter sur les droits des personnels communaux.

#### **Valorisation des déchets alimentaires de la restauration**

Une table de tri des déchets et de « vidage » des plateaux repas a été installée dans l'espace restauration. Les enfants doivent préalablement à la dépose des couverts et du plateau trier les emballages et les restes alimentaires.

Les délégués de classes d'une part, et l'équipe d'animation, d'autre part, sont associés dans la mise en œuvre de cette action qui va progressivement se déployer du CM2 au CE1.



Ce geste éducatif est une étape dans la valorisation des déchets. Les déchets organiques seront à terme compostés.

### **Le nettoyage des locaux**

Suite aux manquements liés notamment au précédent prestataire, les représentants de la ville s'étaient engagés à intervenir auprès de la société concernant l'entretien des parties communes. Les engagements ayant été partiellement tenus, une nouvelle rencontre a été organisée avec le directeur de l'école pour planifier durant les vacances scolaires les interventions « approfondies » (décapage et lavage mécanique des sols) indispensables en particulier sur les locaux les plus usités : couloirs, centre de loisirs, salle polyvalente.

### **Le « permis piéton »**

Madame Delattre présente une action en direction des élèves de CE2 conduite en partenariat avec le service Sécurité et Prévention de la ville de Colombes.

Cette action matérialise auprès des enfants de CE2 une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER (Attestation de Première Education à la Route) et vise à responsabiliser les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables.

A l'issue de ces ateliers, les élèves qui auront réussi le test se verront décerner un « permis piéton ».

**Prochain conseil d'école : Jeudi 14 juin 2018**